

# **ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2020**

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date  
du 09/03/2021

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

# SOMMAIRE

## DETAILLE

<b>1. ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1 Bilan .....	4
1.2 Hors-bilan.....	5
1.3 Compte de résultat .....	6
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....	7
2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture.....	7
2.1.1 Evènements marquants de la période.....	7
2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture .....	10
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	11
2.3 Notes relatives au bilan .....	20
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit .....	20
2.3.2 Opérations avec la clientèle .....	21
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	22
2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille .....	22
2.3.3.2 Éléments complémentaires .....	23
2.3.4 Participations.....	24
2.3.4.1 Principales participations .....	24
2.3.4.2 Mouvements .....	25
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles .....	26
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers .....	27
2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	27
2.3.8 Opérations avec la clientèle .....	28
2.3.9 Dettes représentées par un titre .....	29
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers .....	30
2.3.11 Provisions .....	31
2.3.12 Variation des capitaux propres.....	32
2.3.13 Risques de crédit .....	33
2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	33
2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle .....	33
2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés) .....	34
2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir .....	34
2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	35
2.4 Notes relatives au hors-bilan .....	36
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises .....	36
2.4.2 Instruments financiers à terme .....	37
2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme .....	37
2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle .....	38
2.4.2.3 Ventilation par devise .....	39
2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	39
2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés .....	40
2.5 Notes relatives au compte de résultat .....	41
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	41
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle .....	41

2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe .....	42
2.5.4 Autres intérêts et assimilés .....	42
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable.....	43
2.5.6 Produits et charges de commissions .....	43
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	43
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	44
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	44
2.5.10 Charges générales d'exploitation .....	45
2.5.10.1 Charges générales d'exploitation .....	45
2.5.10.2 Effectifs rémunérés.....	45
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	46
2.5.12 Coût du risque .....	46
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	46
2.5.14 Charge d'impôt .....	47
<b>2.6 Notes spécifiques .....</b>	<b>48</b>
2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir.....	48
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur .....	49

# 1. Etats financiers sociaux

## 1.1 Bilan

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)			
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>62 554</b>	<b>47 906</b>
Caisse, banques centrales		16 795	3 260
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	29 251	31 142
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	16 508	13 504
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2.3.2	<b>3 546</b>	<b>3 141</b>
Comptes ordinaires débiteurs		227	338
Autres concours à la clientèle à terme		3 319	2 803
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	2.3.3	<b>42 431</b>	<b>53 344</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 367	37 897
Actions et autres titres à revenu variable		16 064	15 447
<b>Participations</b>	2.3.4	<b>28 044</b>	<b>25 105</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	2.3.5	<b>4 370</b>	<b>4 033</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	2.3.6	<b>6 095</b>	<b>6 085</b>
<b>Total Actif</b>		<b>147 040</b>	<b>139 614</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	2.3.7	<b>11 177</b>	<b>4 390</b>
Banques centrales		1	
Dettes envers les établissements de crédit à vue		6 725	912
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 451	3 478
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2.3.8	<b>75 688</b>	<b>71 447</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		61 514	57 569
Autres dettes envers la clientèle		14 174	13 878
<b>Dettes représentées par un titre</b>	2.3.9	<b>27 181</b>	<b>29 498</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	2.3.10	<b>9 079</b>	<b>10 050</b>
<b>Provisions</b>	2.3.11	<b>741</b>	<b>871</b>
<b>Dépôts de garantie</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	2.3.12	<b>556</b>	<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	2.3.12	<b>22 617</b>	<b>22 801</b>
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		2 924	2 018
Résultat de l'exercice		481	1 975
Acompte sur dividende			(404)
<b>Total Passif</b>		<b>147 040</b>	<b>139 614</b>

## 1.2 Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>16 584</b>	<b>24 323</b>
En faveur d'établissements de crédit	11 851	19 766
En faveur de la clientèle	4 546	4 492
Engagements de financement douteux	187	65
<b>Engagements de garantie</b>	<b>585</b>	<b>2 289</b>
D'ordre d'établissements de crédit	305	1 245
D'ordre de la clientèle	280	1 044
Engagements douteux		
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>34 482</b>	<b>18 912</b>
Reçus d'établissements de crédit	34 482	18 912
Reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>13 208</b>	<b>13 868</b>
Reçus d'établissements de crédit	11 057	11 722
Reçus de la clientèle	1 193	1 222
Reçus de l'État et assimilés	958	924
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir <sup>(1)</sup>	2 129	4 418
Titres à livrer <sup>(1)</sup>	3	1 866
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	30 529	16 396
Autres engagements reçus		2

(1) Dont au 31 décembre 2019, 2 834 M€ de titres La Poste à recevoir et 1 862 M€ de titres CNP à livrer dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts finalisé le 4 mars 2020 (Cf. faits marquants). Au 31 décembre 2020, ces titres ont été inscrits au bilan.

## 1.3 Compte de résultat

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)			
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>1 452</b>	<b>1 789</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	315	473
Opérations avec la clientèle	2.5.2	89	102
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	728	804
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	320	410
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>(1 028)</b>	<b>(1 412)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(95)	(159)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(440)	(432)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(376)	(615)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(117)	(206)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	2.5.5	<b>883</b>	<b>1 682</b>
<b>Commissions (produits)</b>	2.5.6	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Commissions (charges)</b>	2.5.6	<b>(29)</b>	<b>(33)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	2.5.7	<b>12</b>	<b>(7)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	2.5.8	<b>352</b>	<b>763</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>	2.5.9	<b>(134)</b>	<b>(63)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 521</b>	<b>2 731</b>
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(391)	(538)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(146)	(139)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>984</b>	<b>2 054</b>
Coût du risque	2.5.12	(68)	(7)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>916</b>	<b>2 047</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	(218)	276
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>698</b>	<b>2 323</b>
Charge d'impôt	2.5.14	(217)	(348)
<b>Résultat net</b>		<b>481</b>	<b>1 975</b>

## 2. Notes annexes aux états financiers

### 2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

#### 2.1.1 Evènements marquants de la période

##### 2.1.1.1 Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID-19 est sans précédent. Elle affecte les économies avec une ampleur inédite et les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements ont conduit à une forte baisse de l'activité mondiale. Malgré le soutien des gouvernements et banques centrales, tant en matière de liquidité que de garanties de crédit, des incertitudes fortes pèsent sur l'intensité et la durée de la crise.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts met en œuvre un plan ambitieux de relance pour assurer une croissance durable dans des secteurs qui touchent le quotidien des français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement. La Caisse des Dépôts déploie son plan d'action massif sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale.

##### 2.1.1.2 Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été finalisées le 4 mars 2020. Annoncée par le Ministre de l'Economie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts (CDC) à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet dernier entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter de ce jour, la CDC devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont été réalisées ce jour :

- l'apport par l'État et la CDC à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1% et 40,9% du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'État et à la CDC ;
- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'État et de la CDC, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- et l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'État, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près d'1 Md€.

Aux termes de ces opérations, l'État détient 34% du capital et des droits de vote de La Poste et la CDC détient 66% du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100% de La Poste, détient désormais 62,1 % du capital de CNP Assurances, dont le solde du capital est réparti de la façon suivante : 16,1% détenu par BPCE et 21,8% représentant le flottant.

Parallèlement à la réalisation de l'opération, l'État et la CDC ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

### **2.1.1.3 SFIL rejoint le grand pôle financier public piloté par la Caisse des Dépôts**

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé le 30 septembre 2020 le rachat par la Caisse des Dépôts (qui détenait jusque-là 20% du capital de SFIL) de la totalité de la participation au capital de SFIL détenue par l'État (soit 75%), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera et de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale (soit 5%), selon les modalités annoncées les 9 octobre et 4 mars derniers.

L'actionnariat de SFIL reste entièrement public : ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La Caisse des Dépôts devient à cette occasion le nouvel actionnaire de référence de SFIL. L'État continuera par ailleurs à être présent au conseil d'administration de SFIL par l'intermédiaire d'un censeur, compte tenu des missions d'intérêt public confiées à SFIL que sont le financement des collectivités territoriales et des hôpitaux français et le refinancement des grands contrats de crédit à l'export.

La Banque Postale renouvelle par anticipation et jusqu'à fin 2026 son partenariat avec SFIL pour la commercialisation des prêts de moyen et long terme aux collectivités territoriales et hôpitaux publics.

L'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts permet de renforcer le grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts, en lui associant une banque publique de développement, 7ème banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

### **2.1.1.4 Plan de soutien de l'économie**

La Caisse des Dépôts est acteur de la transformation de notre pays grâce à sa capacité à mobiliser l'épargne des français et à fédérer des acteurs privés et publics pour apporter des solutions sociales et économiques.

Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts dévoile ses ambitions : mobiliser 26 milliards d'euros de fonds propres dans des secteurs qui touchent le quotidien des français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement.

Afin de développer une économie durable et solidaire, la Caisse des Dépôts déploiera son plan d'action massif sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale.

L'objectif est d'investir dans les deux ans à venir près de 80% de ces 26 milliards d'euros.

#### ***2.1.1.4.1 Favoriser la transition écologique : 6,3 Md€***

Au-delà de la rénovation thermique des logements et bâtiments publics, elle investira massivement dans les infrastructures durables dans les territoires.

Un plan d'envergure dédié à la mobilité durable sera mis en place pour notamment développer les flottes et recharges de voitures électriques.

En matière d'énergies renouvelables, la Banque des Territoires qui investit déjà beaucoup dans les parcs éoliens et solaires accentuera son action pour couvrir davantage les besoins des Français en énergie via des sources vertes. Elle favorisera également l'essor des secteurs de l'hydrogène vert et de la biomasse.

Ce sont au total 8,8 GW de puissance nouvelle d'énergies renouvelables qui sont prévus, soit le tiers de l'effort à mener sur les ENR pour rééquilibrer notre mix énergétique, permettant d'accélérer la part des énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons.

La Caisse des dépôts via la Banque des Territoires poursuivra également sa démarche en faveur du développement de l'économie circulaire, avec pour cible notamment l'assainissement de l'eau et le recyclage des déchets.

Un Plan Climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique a été communiqué le 9 septembre par la Banque des Territoires et Bpifrance.

#### ***2.1.1.4.2 Soutenir massivement les secteurs de l'habitat et de la construction : 11,1 Md€***

La Caisse des Dépôts fléchera la moitié de sa capacité d'investissement vers le secteur du logement avec un objectif fondamental : permettre à tous de se loger. Pour cela, l'Institution poursuivra le déploiement de son Plan Logement lancé en 2018 grâce auquel les fonds propres des organismes de logement social seront renforcés via notamment l'acquisition par la CDC de titres participatifs.

Une attention particulière sera par ailleurs portée aux publics prioritaires, dits travailleurs clés, comme les soignants.

Pour accélérer la construction de logements neufs sociaux, intermédiaires et abordables, sa filiale CDC Habitat a lancé le 25 mars 2020 un appel à projet dans le but de permettre l'engagement, en 2021 et 2022, de la production de 42 000 logements locatifs sociaux. Au 31 décembre 2020, pour soutenir la mise en œuvre de ce programme, la Caisse des Dépôts a doté sa filiale de 1,2 Md€ de fonds propres supplémentaires.

Les Français pourront également compter sur la Caisse des Dépôts, acteur clé de la politique de la ville à travers notamment le développement du programme Action Cœur de Ville, le NPNRU et la réhabilitation des propriétés dégradées.

#### ***2.1.1.4.3 Sécuriser/financer les entreprises et investir sur le long-terme : 8,3 Md€***

Sur le plan sectoriel, la Banque des Territoires et sa filiale Bpifrance ont annoncé en mai dernier le Plan Tourisme du groupe Caisse des dépôts pour amorcer la reprise et accompagner les professionnels du secteur dans leurs projets futurs.

La préservation du tissu économique de tous les territoires passera par la préservation des petits commerces de proximité et de première utilité. Pour accélérer la dynamisation des centres-villes, la Banque des Territoires lancera d'ici la fin de l'année un programme spécifique d'aide aux commerçants indépendants en proposant aux collectivités locales de créer jusqu'à 100 foncières pour acquérir et rénover le petit commerce.

La Caisse des Dépôts mobilisera par ailleurs ses gestions d'actifs pour assurer pleinement son rôle d'investisseur de long-terme ; en réabondant ou relançant des fonds Nov' de nouvelles générations au bénéfice des PME et ETI notamment dans le secteur de la santé ; en investissant sur de valeurs moyennes sur les marchés financiers ou en soutenant les entreprises globales françaises via le fonds Lac d'Argent géré par Bpifrance.

#### ***2.1.1.4.4 Contribuer à la cohésion sociale : 0,5 Md€***

La Caisse des Dépôts poursuivra le développement de son offre de services dans la sphère sociale, en s'appuyant notamment sur son expertise pour créer des plateformes. Outre l'appui aux employeurs publics pour améliorer la gestion des retraites – lancement en juin dernier de la plateforme PEP'S au service des 63 000 employeurs publics et de la demande de réversion en ligne pour les assurés –, la Caisse des Dépôts se mobilise en faveur des compétences à partir du développement de MonCompteFormation, mais aussi pour améliorer l'insertion des personnes handicapés via sa plateforme Handicap. Chaque Français de moins de 25 ans, sans qualification, aura accès via MonCompteFormation à une formation dans des métiers d'avenir, intégralement financée par le service public d'ici la fin de l'année 2020. Objectif : 100 000 formations qualifiantes ou préqualifiantes dans les métiers d'avenir, notamment ceux du numérique.

En matière de santé, elle appuiera en particulier les solutions de télémédecine et répondra massivement aux besoins de financement des hôpitaux publics, grâce aux capacités de sa filiale SFIL et de la Banque postale.

Des moyens nouveaux seront aussi consacrés à rénover et investir dans les EHPAD.

### **2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

## 2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2019, sous réserve du point mentionné ci-dessous.

### Application du règlement ANC n°2020-10 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire

Le règlement ANC n°2020-10, publié au Journal Officiel de la République Française en date du 29 décembre 2020, s'applique aux comptes individuels de la Section Générale au 31 décembre 2020.

Ce règlement vient modifier la présentation au bilan des établissements de crédit des emprunts de titres et de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'Epargne. Ainsi :

- Les titres empruntés, comptabilisés en titres de transaction, doivent désormais être présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan. Une information doit être fournie en annexe sur les montants décompensés.
- La créance sur le Fonds d'Epargne, comptabilisée par les établissements de crédit au titre de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'Epargne, doit désormais être présentée en déduction des encours des dépôts de la clientèle au passif du bilan. Une information doit être fournie en annexe sur les montants décompensés.

L'application du règlement ANC n°2020-10 dans les comptes individuels de la Section Générale au 31 décembre 2020 conduit à présenter les titres empruntés, comptabilisés en titres de transaction pour 2 187 millions d'euros, en déduction de la dette représentative de la valeur de ces titres empruntés au passif du bilan, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Ce changement de présentation est sans incidence sur les capitaux propres et le résultat de la Section Générale au 31 décembre 2020.

Le bilan comparatif de la Section Générale présenté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'a pas été modifié, conformément à la réglementation en matière de changements de méthodes comptables.

A titre d'information, si le règlement ANC n°2020-10 avait été appliqué au 31 décembre 2019, il aurait conduit à une diminution 2 202 millions d'euros du total du bilan de la Section Générale, sans incidence sur ses capitaux propres et son résultat (minoration des postes « Effets publics et valeurs assimilées » à l'actif et « Comptes de régularisation et passifs divers » au passif pour 2 202 millions d'euros).

### 2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

## 2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

### 2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
  - Des concessions par l'entité ;
  - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégré sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt.

Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

### **2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension**

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## **2.2.3 Titres et opérations sur titres**

### **2.2.3.1 Titres**

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

#### **2.2.3.1.1 Titres de transaction**

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

#### **2.2.3.1.2 Titres de placement**

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

#### **2.2.3.1.3 Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

#### **2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

#### **2.2.3.1.5 Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

### **2.2.3.2 Opérations sur titres**

#### **2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation**

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

#### **2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)**

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

### **2.2.4 Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

## **2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises**

### **2.2.4.1.1 Opérations de couverture**

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

### **2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées**

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

## **2.2.4.2 Autres opérations**

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

### **2.2.4.2.1 Opérations de couverture**

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

### **2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

## **2.2.4.3 Opérations complexes**

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

### **2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

### **2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

#### **2.2.4.4 Les valeurs de marché**

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

#### **2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

#### **2.2.6 Immobilier de placement**

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

## **2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle**

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

### **2.2.7.1 Emprunts**

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

### **2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée**

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

## **2.2.8 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.2.9 Provisions**

Figurent sous cette rubrique :

### **2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers**

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

### **2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux**

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » signé le 6 juillet 2017. Il est également tenu compte de l'« Accord cadre 2019-2021 » du 18 octobre 2018 qui prévoit notamment un dispositif de reconnaissance professionnelle dans la carrière des personnels.

### **2.2.9.3 Autres provisions pour risques**

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues de l'« Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Etablissement Public CDC sur la période 2019-2021 » signé le 24 septembre 2019.

## **2.2.10 Engagements sociaux**

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

### **2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)**

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

### **2.2.12 Impôts sur les bénéfices**

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2020 s'établissent :

- À 32,02 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun (le taux applicable est de 28,92 % jusqu'à 500 000 euros) ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 3,84 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

### **2.2.13 Opérations en devises**

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

### **2.2.14 Recours à des estimations**

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

## 2.3 Notes relatives au bilan

### 2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>4 639</b>	<b>2 721</b>
<b>Intérêts courus</b>		
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>	<b>4 639</b>	<b>2 721</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>531</b>	<b>2 574</b>
Capital et assimilé	499	2 560
Créances douteuses	40	20
Dépréciations	(8)	(4)
Intérêts courus		(2)
<b>Crédits divers</b>	<b>11 338</b>	<b>8 209</b>
Capital et assimilé <sup>(1)</sup>	11 295	8 179
Intérêts courus	43	30
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>11 869</b>	<b>10 783</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>16 508</b>	<b>13 504</b>

(1) Dont 10 799 M€ de prêts au fonds d'épargne (7 683 M€ au 31 décembre 2019)

## 2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes ordinaires clientèle</b>	<b>226</b>	<b>335</b>
Créances douteuses	1	2
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	1	2
<b>Comptes ordinaires débiteurs à vue</b>	<b>227</b>	<b>338</b>
<b>Crédits de trésorerie et créances commerciales</b>	<b>651</b>	<b>315</b>
Capital et assimilé	563	307
Créances douteuses	261	162
Dépréciations	(173)	(154)
Intérêts courus	0	0
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>1 125</b>	<b>1 058</b>
Capital et assimilé	1 081	1 028
Créances douteuses	19	6
Dépréciations	(5)	(4)
Intérêts courus	30	28
<b>Crédits au logement</b>	<b>444</b>	<b>405</b>
Capital et assimilé	434	404
Créances douteuses	11	2
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	0	0
<b>Crédits divers</b>	<b>1 099</b>	<b>1 025</b>
Capital et assimilé	1 029	998
Créances douteuses	187	120
Dépréciations	(119)	(94)
Intérêts courus	2	1
<b>Autres concours à la clientèle à terme</b>	<b>3 319</b>	<b>2 803</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 546</b>	<b>3 141</b>

## 2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

### 2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2020					31/12/2019				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>8 178</b>	<b>21 073</b>		<b>29 251</b>	<b>2 202</b>	<b>7 883</b>	<b>21 057</b>		<b>31 142</b>
Effets publics et valeurs assimilées		8 178	21 073		29 251		7 883	21 057		28 940
Titres prêtés										
Titres empruntés <sup>(1)</sup>						2 202				2 202
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>23 937</b>	<b>2 430</b>		<b>26 367</b>		<b>34 586</b>	<b>3 311</b>		<b>37 897</b>
Obligations		3 063	626		3 689		2 670	809		3 479
Autres titres à revenu fixe		20 874	1 804		22 678		31 916	2 502		34 418
Titres prêtés										
Titres empruntés										
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 517</b>		<b>13 547</b>	<b>16 064</b>		<b>2 295</b>		<b>13 152</b>	<b>15 447</b>
Actions		864		11 792	12 656		911		11 510	12 421
OPCVM		1 653		1 740	3 393		1 384		1 627	3 011
Autres titres à revenu variable				15	15				15	15
Titres prêtés										
<b>Total par type de portefeuille</b>		<b>34 632</b>	<b>23 503</b>	<b>13 547</b>	<b>71 682</b>	<b>2 202</b>	<b>44 764</b>	<b>24 368</b>	<b>13 152</b>	<b>84 486</b>

(1) En application de la norme ANC n°2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 M€ sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan (Cf. note 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers).

### 2.3.3.2 Éléments complémentaires

	31/12/2020				31/12/2019					
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>8 178</b>	<b>21 073</b>		<b>29 251</b>	<b>2 202</b>	<b>7 883</b>	<b>21 057</b>		<b>31 142</b>
Valeur brute		8 095	19 291		27 386	2 202	7 800	19 121		29 123
Primes/Décotes		56	1 505		1 561		57	1 656		1 713
Créances rattachées		28	277		305		29	280		309
Dépréciations		(1)			(1)		(3)			(3)
<b>Valeur de marché</b>		<b>8 259</b>	<b>25 005</b>		<b>33 264</b>	<b>2 202</b>	<b>7 958</b>	<b>24 484</b>		<b>34 644</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>23 937</b>	<b>2 430</b>		<b>26 367</b>		<b>34 586</b>	<b>3 311</b>		<b>37 897</b>
Valeur brute		23 854	2 390		26 244		34 531	3 261		37 792
Primes/Décotes		23	20		43		15	24		39
Créances rattachées		90	20		110		64	26		90
Dépréciations		(30)			(30)		(24)			(24)
<b>Valeur de marché</b>		<b>24 419</b>	<b>2 686</b>		<b>27 105</b>		<b>34 786</b>	<b>3 627</b>		<b>38 413</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 517</b>		<b>13 547</b>	<b>16 064</b>		<b>2 295</b>		<b>13 152</b>	<b>15 447</b>
Valeur brute		2 562		15 252	17 814		2 323		14 477	16 800
Créances rattachées		1		2	3		1		13	14
Dépréciations		(46)		(1 707)	(1 753)		(29)		(1 338)	(1 367)
<b>Valeur de marché</b>		<b>3 642</b>		<b>23 184</b>	<b>26 826</b>		<b>3 227</b>		<b>24 207</b>	<b>27 434</b>
<b>Total par type de portefeuille</b>		<b>34 632</b>	<b>23 503</b>	<b>13 547</b>	<b>71 682</b>	<b>2 202</b>	<b>44 764</b>	<b>24 368</b>	<b>13 152</b>	<b>84 486</b>

(1) En application de la norme ANC n°2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 M€ sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan (Cf. note 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers).

## 2.3.4 Participations

### 2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2020				31/12/2019
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE (ex Bpifrance Financement)	49,2	10 431		10 431	
LA POSTE	66,0	4 606		4 606	1 735
CDC HABITAT	100,0	2 774		2 774	1 544
ICADE*	39,0	2 323		2 323	2 309
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615		1 615	1 615
TRANSDEV GROUP	66,0	1 191	(512)	679	770
SFIL	100,0 <sup>(1)</sup>	320		320	
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	33,4	296		296	251
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	236		236	236
EURONEXT NV*	8,0	231		231	231
STOA	83,3	200	(21)	179	200
COMPAGNIE DES ALPES*	39,2	194		194	194
<b>Sous-total des principales participations</b>		<b>24 417</b>	<b>(533)</b>	<b>23 884</b>	<b>9 085</b>
<b>Autres titres de participation, avances et créances</b>		<b>5 006</b>	<b>(846)</b>	<b>4 160</b>	<b>16 020</b>
<b>Total des participations, avances et créances</b>		<b>29 423</b>	<b>(1 379)</b>	<b>28 044</b>	<b>25 105</b>

\* Participations cotées.

(1) La Caisse des Dépôts détient la totalité des actions de SFIL à l'exception d'une action ordinaire qui est conservée par l'État (Cf. faits marquants).

### Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE (ex Bpifrance Financement)	EUR	21 122	3 037	(97)	49,2
LA POSTE	EUR	6 668	8 099	(1 983)	66,0
CDC HABITAT	EUR	2 412	1 313	133	100,0
ICADE	EUR	2 758	74	24	39,0
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	(423)	472	29,9
TRANSDEV GROUP	EUR	1 206	(218)	(109)	66,0
SFIL	EUR	1 445	(1 097)	29	100,0
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	853	(144)	77	33,4
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EUR	5	746	114	33,2
EURONEXT NV	EUR	1 089		315	8,0
STOA	EUR	240	(34)	(5)	83,3
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	447	398	(104)	39,2

## 2.3.4.2 Mouvements

	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2020
(en millions d'euros)					
<b>Titres de participation</b>	<b>23 831</b>	<b>3 364</b>	<b>(431)</b>	<b>(16)</b>	<b>26 748</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>24 739</b>	<b>3 663</b>	<b>(470)</b>	<b>(16)</b>	<b>27 916</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	2 435	910	(382)	(24)	2 939
Parts dans les entreprises liées <sup>(1)</sup>	22 304	2 753	(88)	8	24 977
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(908)</b>	<b>(299)</b>	<b>39</b>		<b>(1 168)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(369)	(144)	39		(474)
Parts dans les entreprises liées	(539)	(155)			(694)
<b>Avances et créances rattachées</b>	<b>1 274</b>	<b>258</b>	<b>(252)</b>	<b>16</b>	<b>1 296</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>1 418</b>	<b>346</b>	<b>(273)</b>	<b>16</b>	<b>1 507</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	1 285	233	(184)	(50)	1 284
Parts dans les entreprises liées	133	113	(89)	66	223
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>(144)</b>	<b>(88)</b>	<b>21</b>		<b>(211)</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	(136)	(88)	17		(207)
Parts dans les entreprises liées	(8)		4		(4)
<b>Participations</b>	<b>25 105</b>	<b>3 622</b>	<b>(683)</b>		<b>28 044</b>

(1) Dont au 31 décembre 2020, une augmentation de 2 833 M€ de titres La Poste composée de l'opération d'échange des titres CNP Assurances pour 1 863 M€ et d'une souscription de 970 M€ (Cf. faits marquants)

## 2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>485</b>	<b>21</b>			<b>506</b>
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	924	41	(3)		962
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(439)	(20)	3		(456)
<b>Immobilisations corporelles de placement</b>	<b>3 164</b>	<b>528</b>	<b>(294)</b>		<b>3 398</b>
Immobilisations en cours - montant brut	4	5		(1)	8
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	276			1	277
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(180)	(7)	2		(185)
Forêts et réserves foncières - montant brut	26		(1)		25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	3 247	564	(310)		3 501
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(209)	(34)	15		(228)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>384</b>	<b>82</b>			<b>466</b>
Concessions, licences, brevets - montant brut	822		(54)	169	937
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(608)	(125)	54		(679)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	170	207		(169)	208
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 033</b>	<b>631</b>	<b>(294)</b>		<b>4 370</b>

## 2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges à répartir sur plusieurs exercices	96	102
Charges constatées d'avance	39	78
Produits à recevoir	181	245
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	148	132
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	4 983	5 125
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 447</b>	<b>5 682</b>
Débiteurs divers	604	358
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	604	358
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(5)	(4)
<b>Actifs divers</b>	<b>648</b>	<b>403</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 095</b>	<b>6 085</b>

(1) Dont au 31 décembre 2020, une créance sur l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 919 M€ (3 675 M€ au 31 décembre 2019) (Cf. note 2.6.1)

## 2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Banque centrale</b>	<b>1</b>	
Comptes ordinaires créditeurs	101	276
Comptes courants du fonds d'épargne	6 629	633
Intérêts courus	(5)	3
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>6 725</b>	<b>912</b>
Comptes et emprunts à terme	2 957	2 507
Titres donnés en pension livrée	1 488	962
Intérêts courus	6	9
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>4 451</b>	<b>3 478</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>11 177</b>	<b>4 390</b>

## 2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	61 161	57 265
Intérêts courus	353	304
<b>Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle</b>	<b>61 514</b>	<b>57 569</b>
Emprunts à la clientèle financière	18	18
Consignations <sup>(2)</sup>	12 919	12 701
Comptes créditeurs à terme	433	415
Autres sommes dues à la clientèle	27	27
Intérêts courus	777	717
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>14 174</b>	<b>13 878</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>75 688</b>	<b>71 447</b>

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 61 161 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 43 158 M€ (39 810 M€ au 31 décembre 2019),
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 601 M€ (7 131 M€ au 31 décembre 2019),
- des huissiers pour 456 M€ (465 M€ au 31 décembre 2019),
- des autres professions juridiques pour 1 587 M€ (1 440 M€ au 31 décembre 2019),
- du FRR pour 729 M€ (1 117 M€ au 31 décembre 2019),
- de l'Acoss pour 37 M€ (327 M€ au 31 décembre 2019) ;

(2) Dont 5 992 M€ (5 504 M€ au 31 décembre 2019) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

## 2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Émissions à court terme	11 807	14 899
Émissions à moyen et long terme <sup>(1)</sup>	15 197	14 346
Dettes rattachées	177	253
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	27 181	29 498
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>27 181</b>	<b>29 498</b>

(1) Dont au 31 décembre 2020, 9 095 M€ de placement privé, et 6 102 M€ d'émissions obligataires de référence.

### Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2020
CHF	12 novembre 2027	0,300%	CH0386949348	231
CHF	30 mai 2025	0,250%	CH0414510062	185
CHF	16 juin 2026	0,000%	CH0506071346	93
EUR	01 mars 2022	0,200%	FR0013239985	500
EUR	18 septembre 2028	0,750%	FR0013365269	1 000
EUR	19 juin 2024	0,000%	FR0013426426	500
EUR	15 septembre 2025	0,010%	FR0013534443	500
GBP	25 janvier 2021	1,000%	FR0013311743	278
GBP	15 décembre 2021	0,875%	FR0013463122	278
GBP	21 juillet 2023	0,500%	FR0013513777	362
JPY	29 novembre 2028	1,302%	FR0011643766	70
JPY	29 juillet 2022	0,060%	JP525023AK78	119
JPY	22 juillet 2022	0,050%	JP525023AL77	79
JPY	22 juillet 2022	0,465%	JP525023BF74	79
JPY	30 juillet 2024	0,070%	JP525023BL76	79
JPY	30 juillet 2021	0,454%	JP525023CE74	34
JPY	30 juillet 2024	0,725%	JP525023DE73	85
USD	18 janvier 2022	2,750%	FR0013396843	815
USD	13 février 2023	1,500%	FR0013482544	815
<b>Total des émissions de référence</b>				<b>6 102</b>

## 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	114	158
Charges à payer	39	44
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 214	543
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	4 924	5 146
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6 291</b>	<b>5 891</b>
Dettes de titres <sup>(2)</sup>		2 202
Versements restant à effectuer sur titres	1 754	839
- sur titres de participation <sup>(3)</sup>	1 172	351
- sur TAP	582	488
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 034	1 118
<b>Créditeurs divers</b>	<b>2 788</b>	<b>4 159</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>9 079</b>	<b>10 050</b>

(1) Dont au 31 Décembre 2020, une créance sur l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 919 M€ (3 675 M€ au 31 décembre 2019) (Cf. note 2.6.1)

(2) En application de la norme ANC n°2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 M€ sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan.

(3) Dont versements restant à effectuer sur titres non libérés de CDC HABITAT pour 750 M€

## 2.3.11 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>264</b>	<b>22</b>	<b>(21)</b>	<b>(80)</b>		<b>185</b>
- retraites	57	3	(5)	(5)		50
- médailles du travail	33	1	(1)	(1)		32
- autres	174	18	(15)	(74)		103
<b>Provisions pour risques immobiliers</b>	<b>1</b>					<b>1</b>
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>		<b>27</b>
- engagement par signature	1	16	(4)			13
- prêts						
- autres	14	1		(1)		14
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>99</b>		<b>(12)</b>			<b>87</b>
<b>Provisions sur instruments de marché</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>(3)</b>		<b>5</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>486</b>	<b>45</b>	<b>(75)</b>	<b>(20)</b>		<b>436</b>
- sur prêts bonifiés	427	1	(70)			358
- autres	59	44	(5)	(20)		78
<b>Provisions</b>	<b>871</b>	<b>86</b>	<b>(112)</b>	<b>(104)</b>		<b>741</b>

## 2.3.12 Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2019	Résultat au 31 décembre 2019	Capitaux propres au 31 décembre 2019	Affectation du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2020	Résultat au 31 décembre 2020	Capitaux propres au 31 décembre 2020
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	1 661	1 271	(914)			2 018	1 975	(1 069)			2 924
Résultat de l'exercice	1 271	(1 271)			1 975	1 975	(1 975)			481	481
Acompte sur dividende	(542)		542	(404)		(404)		404			
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>21 602</b>		<b>(372)</b>	<b>(404)</b>	<b>1 975</b>	<b>22 801</b>		<b>(665)</b>		<b>481</b>	<b>22 617</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>					<b>556</b>					<b>556</b>
<b>Capitaux propres (y compris FRBG)</b>	<b>22 158</b>		<b>(372)</b>	<b>(404)</b>	<b>1 975</b>	<b>23 357</b>		<b>(665)</b>		<b>481</b>	<b>23 173</b>

## 2.3.13 Risques de crédit

### 2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2020					Total	31/12/2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone géographique</b>							
France	16 476			40	(8)	16 508	13 504
Europe							
Autres							
<b>Total</b>	<b>16 476</b>			<b>40</b>	<b>(8)</b>	<b>16 508</b>	<b>13 504</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>							
Inférieure à 3 mois	5 465			3	(1)	5 467	3 655
De 3 mois à 1 an	70					70	1 917
De 1 an à 5 ans	1 496			5	(1)	1 500	1 057
Supérieure à 5 ans	9 445			32	(6)	9 471	6 875
<b>Total</b>	<b>16 476</b>			<b>40</b>	<b>(8)</b>	<b>16 508</b>	<b>13 504</b>

### 2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2020					Total	31/12/2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone géographique</b>							
France	3 360		226	233	(279)	3 540	3 135
Europe	2			18	(18)	2	2
Autres	4		2		(2)	4	4
<b>Total</b>	<b>3 366</b>		<b>228</b>	<b>251</b>	<b>(299)</b>	<b>3 546</b>	<b>3 141</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>							
Inférieure à 3 mois	379		16	10	(16)	389	420
De 3 mois à 1 an	246		18	20	(23)	261	171
De 1 an à 5 ans	893		63	72	(85)	943	838
Supérieure à 5 ans	1 848		131	149	(175)	1 953	1 712
<b>Total</b>	<b>3 366</b>		<b>228</b>	<b>251</b>	<b>(299)</b>	<b>3 546</b>	<b>3 141</b>
<b>Répartition par secteur</b>							
HLM	130					130	167
EPIC	286		25		(26)	285	314
Collectivités locales	21		29	2	(8)	44	19
Sociétés non financières	1 799		77	34	(49)	1 861	1 524
Administrations privées	40		54	39	(43)	90	44
Administrations publiques	63					63	77
Clients particuliers	758		39	17	(20)	794	850
Sociétés financières	159		1	158	(152)	166	61
Autres	110		3	1	(1)	113	85
<b>Total</b>	<b>3 366</b>		<b>228</b>	<b>251</b>	<b>(299)</b>	<b>3 546</b>	<b>3 141</b>

### 2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31/12/2020				31/12/2019	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
<b>Répartition par zone géographique</b>						
France	35 324			(22)	35 302	41 818
Europe	11 050			(6)	11 044	16 092
Autres	9 276			(3)	9 273	8 927
<b>Total</b>	<b>55 650</b>			<b>(31)</b>	<b>55 619</b>	<b>66 837</b>
<b>Répartition par durée résiduelle</b>						
Inférieure à 3 mois	2 347				2 347	4 958
De 3 mois à 1 an	19 101			(3)	19 098	28 215
De 1 an à 5 ans	11 649			(9)	11 640	9 747
Supérieure à 5 ans	22 553			(19)	22 534	23 917
<b>Total</b>	<b>55 650</b>			<b>(31)</b>	<b>55 619</b>	<b>66 837</b>
<b>Répartition par notation synthétique <sup>(1)</sup></b>						
AAA	1 914				1 914	1 897
AA	25 369				25 369	27 458
A	21 340			(4)	21 336	30 475
BBB	4 396			(1)	4 395	4 216
BB	392			(3)	389	250
B	15				15	15
CCC						
Non noté	2 224			(23)	2 201	2 526
<b>Total</b>	<b>55 650</b>			<b>(31)</b>	<b>55 619</b>	<b>66 837</b>

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

### 2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

	31/12/2020				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
(en millions d'euros)					
<b>Actif</b>					
Créances sur les établissements de crédit	5 467	70	1 500	9 471	16 508
Opérations avec la clientèle	389	261	943	1 953	3 546
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	2 347	19 098	11 640	22 534	55 619
<b>Passif</b>					
Opérations interbancaires et assimilées	7 117	1 213	448	2 399	11 177
Opérations avec la clientèle	62 317	271	576	12 524	75 688
Dettes représentées par un titre	9 269	3 519	5 201	9 192	27 181

## 2.3.14 Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
<b>Actif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>56 844</b>	<b>198</b>		<b>5 512</b>	<b>62 554</b>
Caisse, banques centrales	16 795				16 795
Effets publics et valeurs assimilées	23 623	162		5 466	29 251
Créances sur les établissements de crédit	16 426	36		46	16 508
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 544</b>	<b>2</b>			<b>3 546</b>
Comptes ordinaires débiteurs	227				227
Autres concours à la clientèle à terme	3 317	2			3 319
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>35 376</b>	<b>3 140</b>	<b>924</b>	<b>2 991</b>	<b>42 431</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 931	2 115	26	1 295	26 367
Actions et autres titres à revenu variable	12 445	1 025	898	1 696	16 064
<b>Participations</b>	<b>28 038</b>			<b>6</b>	<b>28 044</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 370</b>				<b>4 370</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6 069</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6 095</b>
<b>Total Actif</b>	<b>134 241</b>	<b>3 358</b>	<b>925</b>	<b>8 516</b>	<b>147 040</b>
<b>Passif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>11 075</b>		<b>3</b>	<b>99</b>	<b>11 177</b>
Banques centrales	1				1
Dettes envers les établissements de crédit à vue	6 623		3	99	6 725
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 451				4 451
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>74 967</b>	<b>425</b>	<b>31</b>	<b>265</b>	<b>75 688</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	60 802	425	31	256	61 514
Autres dettes envers la clientèle	14 165			9	14 174
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>9 487</b>	<b>13 524</b>	<b>1 221</b>	<b>2 949</b>	<b>27 181</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>9 044</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9 079</b>
<b>Provisions</b>	<b>741</b>				<b>741</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>1</b>				<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>556</b>				<b>556</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>22 617</b>				<b>22 617</b>
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	2 924				2 924
Résultat de l'exercice	481				481
<b>Total Passif</b>	<b>128 488</b>	<b>13 974</b>	<b>1 256</b>	<b>3 322</b>	<b>147 040</b>

## 2.4 Notes relatives au hors-bilan

### 2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations de change comptant</b>		
Euros achetés non encore reçus	4	4
Devises achetées non encore reçues	2	3
Euros vendus non encore livrés	2	3
Devises vendues non encore livrées	4	4
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	9 784	8 915
<i>Devises à livrer</i>	9 595	8 926
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	15 661	18 826
<i>Euros à livrer</i>	14 939	18 904
<b>Report/Déport non couru</b>		
À recevoir	43	194
À payer	43	67

## 2.4.2 Instruments financiers à terme

### 2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2020				31/12/2019			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Marchés organisés</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>24 561</b>	<b>24 561</b>	<b>18 157</b>	<b>18 157</b>	<b>22 369</b>	<b>22 369</b>	<b>18 362</b>	<b>18 362</b>
Instruments de taux d'intérêt	24 561	24 561	18 157	18 157	22 369	22 369	18 362	18 362
<i>Valeur de marché</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>410</i>	<i>1 489</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	<i>1 227</i>	<i>1 951</i>
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Marchés organisés</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
<b>Marchés de gré à gré</b>								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

## 2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2020					31/12/2019				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

### 2.4.2.3 Ventilation par devise

	31/12/2020					31/12/2019				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)										
<b>Opérations fermes</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	39 587	1 011	918	1 202	42 718	37 867	890	940	1 034	40 731
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	39 587	1 011	918	1 202	42 718	37 867	890	940	1 034	40 731
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments										
Vente/Pret Op condi Autres instruments										

### 2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

	31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)		
France	1 701	1 935
Europe <sup>(1)</sup>	40 879	38 653
Autres	138	143
<b>Total</b>	<b>42 718</b>	<b>40 731</b>

(1) Dont Royaume-Uni pour 39 217 M€ (37 537 M€ au 31 décembre 2019)

## 2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2020				31/12/2019			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)								
Engagements donnés sains	47 505	5	1	47 511	42 938	4	1	42 943
Engagements donnés douteux	187			187	65			65
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>47 692</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>47 698</b>	<b>43 003</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>43 008</b>

## 2.5 Notes relatives au compte de résultat

### 2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	2
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	207	394
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	104	75
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>315</b>	<b>473</b>
Intérêts sur banques centrales	(39)	(11)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	13	(7)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	11	5
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(3)	(30)
Charges sur report/Déport	(70)	(112)
Autres intérêts et charges assimilés	(7)	(4)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>(95)</b>	<b>(159)</b>

### 2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2	3
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	63	65
Autres intérêts et produits assimilés	5	8
Produit sur report/Déport	16	25
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	3	1
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>89</b>	<b>102</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(365)	(354)
Intérêts sur consignations	(70)	(62)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport		(12)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(440)</b>	<b>(432)</b>

## 2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics	29	22
Obligations	43	42
Autres titres à revenu fixe	101	156
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>173</b>	<b>220</b>
Effets publics	486	508
Obligations	8	8
Autres titres à revenu fixe	61	68
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>555</b>	<b>584</b>
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>728</b>	<b>804</b>
Euro commercial papers	(117)	(303)
Certificats de dépôts	(14)	(12)
Bons à moyen terme négociables	(5)	(6)
Euro medium term notes	(240)	(294)
<b>Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe</b>	<b>(376)</b>	<b>(615)</b>

## 2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Micro-couverture</b>	<b>320</b>	<b>410</b>
Swaps de taux	133	169
Swaps financiers	103	149
Swaps complexes	84	92
<b>Sur titres</b>		
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>320</b>	<b>410</b>
<b>Micro-couverture</b>	<b>(117)</b>	<b>(206)</b>
Swaps de taux	(79)	(152)
Swaps financiers	(27)	(46)
Swaps complexes	(11)	(8)
<b>Sur titres</b>		
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(117)</b>	<b>(206)</b>

## 2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actions	19	18
OPCVM	80	78
Autres titres à revenu variable		
<b>Revenus des titres de placement</b>	<b>99</b>	<b>96</b>
Actions	371	645
OPCVM	16	21
Autres titres à revenu variable		7
<b>Revenus des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>387</b>	<b>673</b>
<b>Revenus des titres de participation</b>	<b>397</b>	<b>913</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>883</b>	<b>1 682</b>

## 2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		3	
Opérations sur titres		(11)		(12)
Prestations de services et divers	9	(17)	9	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		
<b>Commissions</b>	<b>13</b>	<b>(29)</b>	<b>12</b>	<b>(33)</b>
<b>Produits et charges de commissions</b>		<b>(16)</b>		<b>(21)</b>

## 2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	12	(4)
Résultats sur opérations sur instruments financiers		(3)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>12</b>	<b>(7)</b>

## 2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat de cession des titres de placement</b>	<b>21</b>	<b>172</b>
- effets publics et valeurs assimilées	11	12
- obligations	(3)	(5)
- autres titres à revenu fixe	13	(4)
- actions	(12)	(5)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	12	174
<b>Autres produits et charges sur titres de placement</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement</b>	<b>(22)</b>	<b>158</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>(3)</b>	<b>328</b>
<b>Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>732</b>	<b>171</b>
- actions	663	35
- OPCVM et autres titres à revenu variable	69	136
<b>Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>
<b>Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(374)</b>	<b>266</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>355</b>	<b>435</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>352</b>	<b>763</b>

## 2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement			59	(51)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	17	(41)	86	(65)
Revenus et charges sur immeubles de placement	128	(26)	213	(42)
<b>Produits et charges sur immobilisations de placement</b>	<b>145</b>	<b>(67)</b>	<b>358</b>	<b>(158)</b>
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	21		19	0
Rémunérations versées aux préposés		(37)	0	(44)
Autres produits et charges divers d'exploitation	104	(300)	216	(454)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>125</b>	<b>(337)</b>	<b>235</b>	<b>(498)</b>
<b>Total autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>270</b>	<b>(404)</b>	<b>593</b>	<b>(656)</b>
<b>Total net</b>		<b>(134)</b>		<b>(63)</b>

## 2.5.10 Charges générales d'exploitation

### 2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	(403)	(400)
Autres charges sociales	(242)	(237)
Intéressement	(32)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(64)	(62)
Dotations/Reprises aux provisions	81	(41)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(660)</b>	<b>(766)</b>
Impôts et taxes	(26)	(17)
Loyers, charges locatives	(20)	(20)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(156)	(148)
Services extérieurs - divers	(65)	(72)
Autres charges	(21)	(18)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(289)</b>	<b>(276)</b>
Refacturation	557	503
<b>Refacturation</b>	<b>557</b>	<b>503</b>
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
<b>Autres produits et charges générales d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(391)</b>	<b>(538)</b>

### 2.5.10.2 Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2020	31/12/2019
Effectif moyen cadres Droit public	1 359	1 289
Effectif moyen cadres Droit privé	2 245	2 131
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	28	29
<b>Effectif moyen : cadres</b>	<b>3 632</b>	<b>3 449</b>
Effectif moyen non cadres Droit public	2 507	2 575
Effectif moyen non cadres Droit privé	225	258
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	64	71
<b>Effectif moyen : non cadres</b>	<b>2 796</b>	<b>2 904</b>
<b>Total effectif moyen</b>	<b>6 428</b>	<b>6 353</b>
Effectif de clôture cadres Droit public	1 357	1 317
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 307	2 200
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	28	28
<b>Effectif de clôture : cadres</b>	<b>3 692</b>	<b>3 545</b>
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 462	2 578
Effectif de clôture non cadres Droit privé	229	239
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	63	64
<b>Effectif de clôture : non cadres</b>	<b>2 754</b>	<b>2 881</b>
<b>Total effectif de clôture</b>	<b>6 446</b>	<b>6 426</b>

## 2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotations nettes sur immobilisations incorporelles</b>	<b>(125)</b>	<b>(115)</b>
Concessions et logiciels	(125)	(115)
<b>Dotations nettes sur immobilisations corporelles</b>	<b>(21)</b>	<b>(24)</b>
Immeubles et agencements	(19)	(22)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
<b>Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>(146)</b>	<b>(139)</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(146)</b>	<b>(139)</b>

## 2.5.12 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation des créances	(38)	(5)
Risques de contrepartie	(1)	(10)
Risques sur engagements de signature	(14)	
Autres risques	(23)	(1)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(76)</b>	<b>(16)</b>
Dépréciation des créances	4	11
Risques de contrepartie	1	
Risques sur engagements de signature	3	
Autres risques		3
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>8</b>	<b>14</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(5)
<b>Pertes et récupérations</b>		<b>(5)</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(68)</b>	<b>(7)</b>

## 2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	106	174
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(324)	102
<b>Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>(218)</b>	<b>276</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(218)</b>	<b>276</b>

## 2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(228)	(368)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	11	20
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(217)</b>	<b>(348)</b>

## 2.6 Notes spécifiques

### 2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
France Brevets	109	117	109	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	40	46	40	46
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	67	118	67	118
Fonds national d'amorçage	156	202	156	202
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotechnologies	212	220	212	220
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	534	644	534	644
Ville de demain	349	374	349	374
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	3	4	3	4
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	15	19	15	19
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	4	6	4	6
French Tech Accélération	196	200	196	200
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	64	78	64	78
Fonds Accélération Biotech Santé	330	330	330	330
Fonds de fonds de retournement	123	74	123	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	40	42	40	42
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	48	49	48	49
Territoires d'innovation de grande ambition	183	97	183	97
Territoires d'innovation pédagogique	67	47	67	47
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main d'œuvre	50	35	50	35
Sociétés universitaires et de recherche	99	99	99	99
Accélération du développement des Ecosystèmes d'innovation performants	106		106	
Grands défis	250		250	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 919</b>	<b>3 675</b>	<b>3 919</b>	<b>3 675</b>

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) sur 8 conventions pour un versement de l'Etat d'un montant global de 7 893 M€ depuis 2010 ;
- dans le cadre du PIA 2 sur 2 conventions pour un versement de l'Etat d'un montant global de 1 554 M€ depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 sur 4 conventions pour un versement de l'Etat d'un montant global de 970 M€ depuis 2017.

Toutes ces conventions peuvent être constituées de plusieurs « fonds » dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

## 2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
<b>Total de l'exposition</b>	<b>29 253</b>	<b>(1)</b>	<b>29 252</b>	<b>28 940</b>
Afrique du Sud	26		26	41
Allemagne	147		147	
Autriche	309		309	330
BEI (Supranational)	225		225	225
Brésil	38		38	54
Bulgarie	18		18	18
Chili	198		198	221
Colombie	140		140	134
Croatie	91		91	60
Finlande	25		25	25
France	20 712		20 712	21 007
Grèce				
Indonésie	206		206	189
Israël	105		105	108
Japon	5 467	(1)	5 466	5 417
Lituanie	39		39	44
Luxembourg	384		384	385
Mécanisme Européen de stabilité	331		331	
Mexique	234		234	215
Pologne	55		55	93
Pérou	145		145	140
Roumanie	214		214	158
République de Corée (Corée du Sud)	15		15	16
République tchèque	43		43	
Slovénie	54		54	60
Venezuela	32		32	

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## Caisse des dépôts et consignations

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Caisse des dépôts et Consignations**

56 rue de Lille  
75007 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable présenté dans la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation, au bilan, des emprunts de titres et de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'Epargne.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Évaluation des titres de participation</b>	
(Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2020 pour un montant net de 28,0 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé cette année compte tenu de la crise liée à la pandémie de covid-19.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ;</li> <li>• vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>• apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la crise liée à la pandémie de covid-19 avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ;</li> <li>• apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.</li> </ul>

<b>Évaluation des titres de l'activité de portefeuille</b>	
(Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2020 sont constitués de 13,5 milliards d'euros, dont 11,8 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus, notamment, dans le contexte de crise actuelle liée à la pandémie de covid-19. S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ;</li> <li>• vérifier les cours de bourse utilisés ;</li> <li>• obtenir les prévisions de flux de trésorerie prenant le cas échéant en compte les impacts de la crise liée à la pandémie de covid 19 des activités des titres concernés établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ;</li> <li>• apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.</li> </ul>

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations du Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 17ème année de leur mission sans interruption, dont 15 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2021

Les commissaires aux comptes

**Mazars**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Jean Latorzeff

Gilles Magnan

Pierre Clavié

Philippe Vogt